



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par :
Danielle CHAMPIGNY
IA-IPR histoire géographique
Claude DESFRAY
IA-IPR éducation musicale
en charge de l'enseignement de
l'histoire des arts

☎ 01 57 02 68 47
Télocopie :
01 57 02 61 60
Courriel :
daniele.champigny@ac-creteil.fr
claude.desfray@ac-creteil.fr
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Messdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges publics et privés
S/C de Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Seine Saint Denis

Objet : modalités d'organisation de l'épreuve d'histoire des arts du DNB pour la session 2011
Réf. : note de service n° 2009-148 du 13 juillet 2009 intitulée « Evaluation de l'histoire des arts au diplôme national du brevet » reprise dans le BO n° 40 du 29 octobre 2009

Après l'expérimentation des modalités de passation de l'épreuve orale d'histoire des arts lors de la session 2010, le constat est le suivant :

- Le nombre d'élèves concernés a été en moyenne de 25%, avec une grande variabilité selon les établissements.
- Les modalités de l'entretien oral ont été diverses : journée(s) banalisée(s), mercredi après-midi, en fin de journée après les cours, par des professeurs rémunérés en HSE ou bénévoles, par des professeurs engagés ou non dans l'enseignement de l'histoire des arts...
- Suivant les établissements, les fondements de l'évaluation ont pris en compte avec plus ou moins de rigueur les connaissances et les capacités énoncées dans la note de service évoquée ci-dessus.

A la suite de ce constat, il convient de rappeler que :

- Dans la logique du socle : « l'évaluation de l'histoire des arts permet de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève »
- L'évaluation « prend la forme d'un oral ». Le dossier constitué par l'élève n'est donc pas l'objet de l'évaluation, pas plus que ne peuvent l'être des productions plastique ou musicale.
- « L'évaluation est organisée (...) dans le cadre de l'emploi du temps des élèves » ce qui exclut la possibilité d'utiliser les mercredis après-midi ou les samedis matin.
- « L'évaluation s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés », elle ne peut donc mobiliser des professeurs n'ayant pas participé à cet enseignement et ne se situe pas nécessairement en extrême fin d'année scolaire.
- L'évaluation est assurée « par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire – géographie ».

Créteil, le 19 août 2010

Monsieur le recteur
de l'académie de Créteil

à

LA + ER - professeurs HG - M. L. - A. H. - J. P.



Dans le cadre de la généralisation de cette évaluation à tous les élèves de troisième pour l'obtention du DNB, deux scénarii sont envisageables qui respectent l'un et l'autre l'esprit de la note de service du 13 juillet 2009 :

- « Un oral dont la durée est de 15 minutes maximum (...) mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire-géographie. » Cette solution suppose soit d'étaler ces entretiens sur la totalité du troisième trimestre, soit de banaliser une, voire deux ou trois journées afin de libérer les enseignants concernés (une douzaine dans le cas d'un collège comptant 5 classes de troisième de 25 élèves). Il n'est pas prévu d'H.S.E. à cet effet.

- Un contrôle en cours de formation supposant une évaluation orale des connaissances et capacités acquises (exposés en classe ou au cours d'une sortie, commentaire d'une œuvre présente dans le dossier de l'élève en lien avec les programmes, etc.). Le regard croisé de deux professeurs dont un d'une discipline artistique ou d'histoire-géographie est indispensable. La note d'histoire des arts est alors la moyenne de deux notes attribuées à l'oral par deux professeurs différents. Cette solution présente l'avantage d'une grande souplesse tout en permettant la validation d'autres items inscrits dans le socle au palier 3.

Le recteur de l'Académie de Créteil

William MAROIS